Instructions et explication relatives aux cases du relevé 8

- Α Montant fixé en fonction du nombre de sessions que vous avez commencées dans l'année et que vous avez terminées. Si vous avez 18 ans ou plus à un moment de l'année, reportez ce montant à la ligne 4 de l'annexe S de votre déclaration de revenus. Si vous êtes âgé de moins de 18 ans tout au long de l'année, ce montant doit être reporté à la ligne 7 de l'annexe A de la déclaration de revenus de la personne dont vous êtes à la charge.
- В Frais de scolarité ou d'examen qui incluent tous les frais obligatoires qui ont été payés à des fins éducatives. Ces frais donnent droit à un crédit d'impôt non remboursable au taux de 8 %. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 398.
- С Somme payée à titre de dons de bienfaisance. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 395.

Note : Le relevé 8 est valide uniquement s'il est délivré par un établissement d'enseignement.

RELEVÉ Montant pour études	postsecondaires			RL-8 (2015-10)
		Année Code du relevé R	No du dernier relevé transmis	001 532 436 001 446 266
A- Montant pour études postsecondaires	B- Frais de scolarité ou d'examen	C- Dons de bienfaisance		
0 00	872 33	0 00		
		Numéro d'assurance sociale de l'étudiant	Code permanent d	le l'étudiant
Nom de famille, prénom et adresse de l'étudiant			LARN1605	9502
Larue, Nathan 121 rue de Suisse				
Mascouche, QC J7L 4E8		Nom et adresse de l'établissement d'enseignemen	t	
Canada		MaCill University		
		McGill University Financial Services		
		Student Accounts		
		Rm MS-55, 3415 McTavish Street		
		Montreal OC H3A OC8	L	

Canada



